

INVENERGY WIND CANADA DEVELOPMENT ULC



PARC ÉOLIEN RONCEVAUX

Avis de projet

*Déposé au ministère du Développement durable, de
l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques*

20 mai 2014

PESCA
ENVIRONNEMENT

INVENERGY WIND CANADA DEVELOPMENT ULC

Parc éolien Roncevaux

Avis de projet

PESCA Environnement
20 mai 2014

TABLE DES MATIÈRES

1	INITIATEUR DU PROJET	1
2	CONSULTANT MANDATÉ PAR L'INITIATEUR DU PROJET	1
3	TITRE DU PROJET	2
4	OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET	2
5	LOCALISATION DU PROJET	2
6	PROPRIÉTÉ DES TERRAINS	2
7	DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES VARIANTES	2
8	COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES LIÉES À LA RÉALISATION DU PROJET	4
9	PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS	4
10	CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET	5
11	PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES	5
12	MODALITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE	5

LISTE DES ANNEXES

Annexe A Localisation du projet

<p>À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques</p>	<p>Date de réception :</p> <p>Numéro de dossier :</p>
---	---

1 Initiateur du projet

Nom :	Invenergy Wind Canada Development ULC
Adresse :	308, rue Valmont ----- Repentigny (Québec) ----- J5Y 3H6
Téléphone :	450 585-4539
Télécopieur :	450 585-5963
Courriel :	fdekiewit@invenergyllc.com
Responsable du projet :	M. Frits de Kiewit, Directeur Développement d'affaires
Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	1166995366
<p>Pour plus d'information, communiquer avec le responsable du projet ou visiter le site Internet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • http://www.invenergyllc.com/ 	

2 Consultant mandaté par l'initiateur du projet

Nom :	PESCA Environnement
Adresse :	895, boulevard Perron ----- Carleton-sur-Mer (Québec) ----- G0C 1J0
Téléphone :	418 364-3139 et 1 888 364-3139
Télécopieur :	418 364-3199
Courriel :	mcastonguay@pescaenvironnement.com
Responsable du projet :	Marjolaine Castonguay , biologiste, M. Sc. Directrice de l'étude d'impact sur l'environnement

3 Titre du projet

Parc éolien Roncevaux

4 Objectifs et justification du projet

Invenergy Wind Canada Development ULC (ci-après l'« initiateur »), projette la construction et l'exploitation d'un parc éolien d'une puissance maximale de 150 MW.

Le projet de parc éolien Roncevaux a été créé en réponse à l'appel d'offres 2013-01 d'Hydro-Québec. L'initiateur se joindra à la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (Régie), afin de développer un projet éolien en partenariat. Tel qu'il est requis dans l'appel d'offres A/O 2013-01 d'Hydro-Québec, la Régie détiendra 50 % du contrôle du projet.

La qualité du gisement éolien du territoire visé par ce développement et le partenariat avec la communauté permettent d'envisager la réussite de ce projet tant sur le plan économique, par ses retombées pour la communauté, que sur le plan technique, et ce, tout en respectant les composantes environnementales du milieu.

Le parc éolien Roncevaux se greffera au parc éolien Le Plateau (138,6 MW) actuellement en exploitation. Les activités de construction du parc éolien Roncevaux devraient débuter à l'automne 2015, la mise en service commerciale étant prévue au plus tard en décembre 2016.

5 Localisation du projet

L'annexe A contient une carte présentant la localisation du projet situé sur le territoire non organisé (TNO) Ruisseau-Ferguson, dans la MRC d'Avignon.

6 Propriété des terrains

La zone du projet du parc éolien Roncevaux, qui couvre 14 869 ha, est entièrement située en territoire public, sans subdivision de lots.

7 Description du projet et de ses variantes

Le projet prévoit l'implantation d'un parc éolien d'une puissance de 150 MW, lequel vise une exploitation optimale du potentiel éolien du secteur. Les infrastructures et les équipements du projet incluent, à ce stade de développement, environ 60 éoliennes variant entre 1,8 MW et 3,0 MW chacune, des chemins d'accès et un réseau collecteur souterrain. Le projet maximise l'utilisation des infrastructures du parc éolien Le Plateau, dont certains chemins d'accès et le poste de raccordement (annexe A).

Le projet se divise en trois phases : construction, exploitation et démantèlement.

7.1 Phase construction

Les activités de la phase construction du parc éolien comprennent :

- la mobilisation du chantier;
- le transport des composantes;
- le déboisement et le surfaçage des aires de travail;
- la construction et l'amélioration des chemins d'accès;
- la construction des fondations;
- l'assemblage des éoliennes;
- l'installation du réseau collecteur;
- la remise en état des aires de travail.

Le parc éolien est entièrement situé en territoire forestier. L'initiateur s'assurera d'harmoniser le déboisement et les autres activités de construction avec les usages actuels du territoire.

Les éoliennes seront installées sur des fondations de béton, dont le type variera selon la nature du sol. Les différentes composantes des éoliennes (tours, pales, nacelles) seront installées à l'aide de grues. L'initiateur assurera une surveillance environnementale tout au long des activités de la phase construction afin de respecter les règlements et normes en vigueur, de même que les mesures spécifiées dans l'étude d'impact sur l'environnement, le décret et les permis de construction.

7.2 Phase exploitation

Les activités de la phase exploitation visent à assurer le bon fonctionnement du parc éolien grâce à un système de contrôle centralisé et à l'entretien adéquat et régulier des équipements et infrastructures du projet.

Les activités de la phase exploitation du parc éolien comprennent entre autres :

- la présence et le fonctionnement des équipements;
- le transport et la circulation pour la surveillance, l'entretien préventif et les réparations des équipements, si nécessaire;
- l'entretien du site.

7.3 Phase démantèlement

À la fin de la phase exploitation du parc éolien, certains équipements du parc seront démantelés. Les matériaux seront retirés du site, puis récupérés ou recyclés si possible, ou ils seront acheminés à un site d'enfouissement ou de dépôt autorisé. Le démantèlement et la restauration du site seront effectués dans le respect des lois et règlements en vigueur.

8 Composantes du milieu et principales contraintes liées à la réalisation du projet

La configuration du projet tient compte des composantes du milieu déjà identifiées lors des études préliminaires et lors des démarches effectuées auprès des intervenants du milieu, entre autres pour le parc éolien Le Plateau. Les données d'inventaires recueillies dans le contexte de ce projet seront intégrées au portrait du milieu lorsqu'elles seront pertinentes. Une étude d'impact sur l'environnement sera présentée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), conformément à la directive qui sera émise, et comprendra une description détaillée des milieux physique, biologique et humain qui composent la zone d'étude.

Le relief du terrain où sera implanté le parc est escarpé et constitué de plusieurs crêtes qui forment des vallées encaissées où coulent la majorité des cours d'eau permanents du territoire. Dans la mesure du possible, les éoliennes seront érigées sur des crêtes et des monts afin d'optimiser la ressource éolienne.

Aucune aire de confinement du cerf de Virginie n'est répertoriée dans la zone du projet. La chasse est pratiquée dans le secteur et plusieurs espèces fauniques sont potentiellement présentes. Il en va de même pour les espèces de poissons, comme l'omble de fontaine, qui sont potentiellement présentes dans les cours d'eau qui traversent la zone du projet. Aucune érablière à potentiel acéricole n'est présente dans la zone du projet.

Les bâtiments présents dans la zone du projet sont principalement des camps de chasse et des chalets. Selon les dernières données du gouvernement du Québec, douze baux sont accordés à l'intérieur des limites de la zone du projet, dont huit baux sont destinés à des fins de villégiature.

L'initiateur s'engage également à respecter le *Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes* sur le territoire de la MRC d'Avignon ainsi que l'ensemble des lois, règlements et normes qui s'appliquent au territoire public. La zone du projet du parc éolien est située sur un « territoire compatible » selon le *Plan régional de développement du territoire public – Volet éolien – Gaspésie et MRC de Matane*.

9 Principaux impacts appréhendés

L'étude d'impact sur l'environnement présentera une évaluation de l'importance des impacts appréhendés sur les diverses composantes des milieux physique, biologique et humain. Des mesures d'atténuation seront proposées pour réduire ou éliminer ces impacts, lorsque c'est possible.

L'évaluation traitera des impacts potentiels sur les sols, les peuplements forestiers, les cours d'eau et les habitats fauniques. Les impacts potentiels sur la faune, entre autres ceux sur les oiseaux et les chauves-souris, seront discutés. Des inventaires fauniques sont actuellement en cours dans le but de valider la compatibilité du site avec la construction d'un parc éolien.

Les impacts potentiels sur les activités de villégiature, de chasse et de pêche, en lien avec le transport et la circulation sur le territoire, seront évalués. Les impacts sonores potentiels seront également évalués, notamment en fonction des résultats des évaluations du climat sonore avant projet. Les critères recommandés par le MDDELCC seront respectés. Les impacts anticipés sur le paysage feront l'objet d'une attention particulière près des secteurs de villégiature et des municipalités environnantes. Des photomontages seront réalisés afin d'évaluer l'impact à partir de différents sites.

Des impacts positifs sont prévus sur l'économie locale grâce à la création de plusieurs emplois et aux retombées économiques indirectes de la construction et de l'exploitation du parc éolien.

10 Calendrier de réalisation du projet

Selon l'échéancier prévu pour la réalisation du projet, certains travaux de préparation du site comme le déboisement, la construction des chemins d'accès ou le coulage des fondations de béton des éoliennes pourraient commencer à l'automne 2015. La mise en service du parc éolien est prévue au plus tard en décembre 2016.

11 Phases ultérieures et projets connexes

L'initiateur ne prévoit aucune phase ultérieure ni aucun agrandissement au présent projet.

12 Modalités de consultation publique

Des rencontres ont eu lieu entre l'initiateur, la MRC d'Avignon et la Régie au printemps 2014. Les commentaires reçus lors de ces rencontres sont très positifs et seront pris en considération lors de la réalisation du projet, lorsque possible, afin d'assurer son intégration harmonieuse au milieu récepteur. D'autres rencontres entre les partenaires sont à prévoir. L'initiateur prévoit organiser des portes ouvertes le 4 juin 2014 afin d'informer et d'écouter les préoccupations de la population.

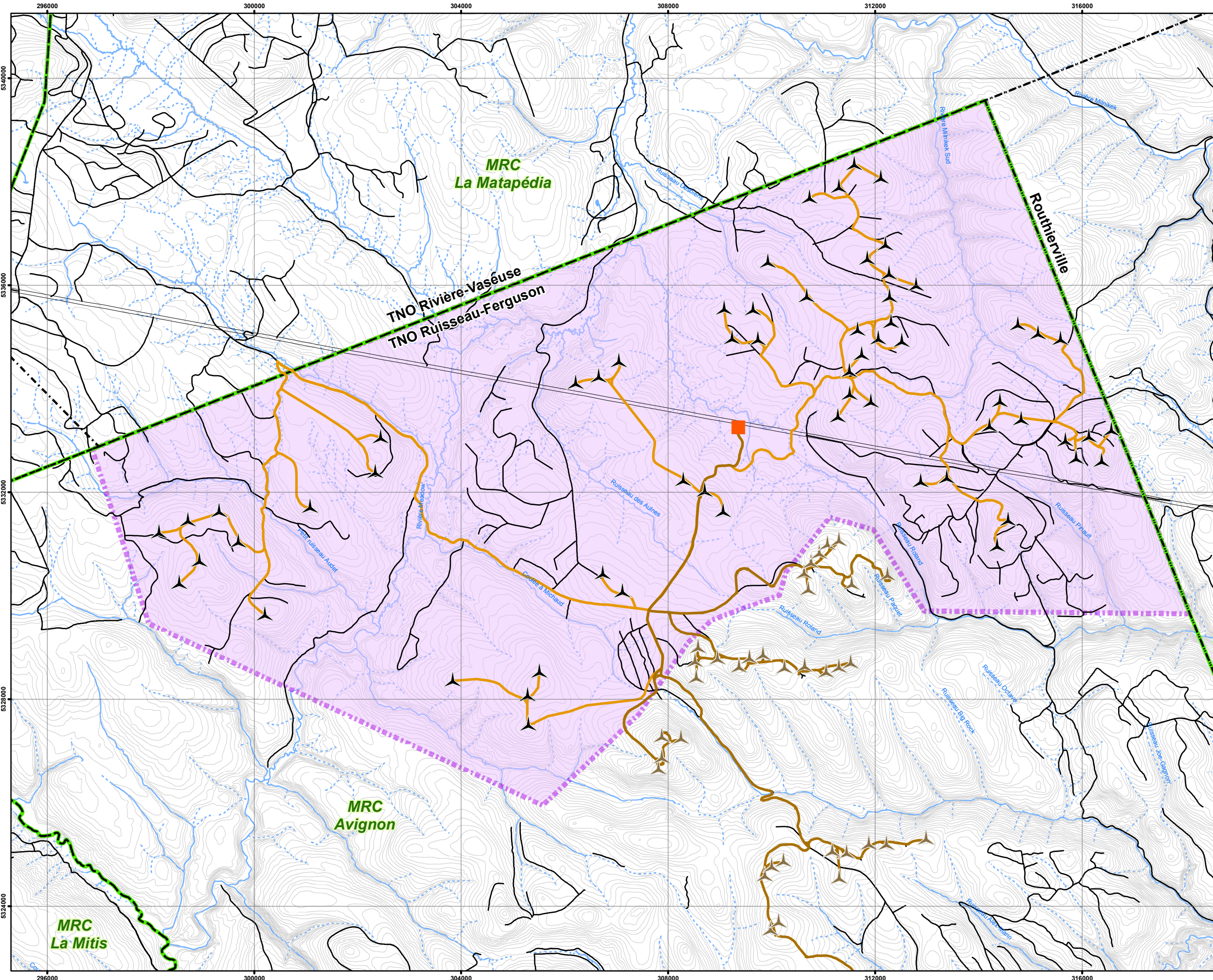
Je certifie qu'à ma connaissance tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts en date du 20 mai 2014.



Signé le 20 mai 2014

par Frits de Kiewit
Directeur Développement d'affaires

Annexe A Localisation du projet



Annexe A
Localisation du projet

- Projet de parc éolien Roncevaux**
- ▲ Éolienne
 - Chemin d'accès
 - ▭ Zone du projet
- Parc éolien Le Plateau**
- ▲ Éolienne
 - Chemin d'accès
 - Poste de raccordement
- Autres éléments**
- Chemin existant non pavé
 - Ligne haute tension
 - Courbe de niveau (équid. 10 m)
 - Cours d'eau permanent
 - Cours d'eau intermittent
 - Plan d'eau
 - - - Limite municipale
 - ▭ Limite de MRC



Carleton-sur-Mer

895, boulevard Perron
Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 1J0
418 364-3139

Montréal

Québec

Rimouski

1 888 364-3139
pescaenvironnement.com